



Je souhaite creer mon entreprise

Par **laurence**, le **13/02/2013** à **13:05**

bonjour

j'ai été licencié pour inaptitude à mon poste de boucher. J'ai refusé les reclassements car je ne voulais plus travailler dans la grande distribution. Je souhaite créer ma propre boucherie pour me mettre à mon compte. Ai-je le droit ?
merci de votre réponse

Par **trichat**, le **13/02/2013** à **13:46**

Bonjour,

La libre installation dans une activité économique est libre, sous réserve de posséder éventuellement les qualifications requises exigées par la réglementation.

En ce qui vous concerne, l'activité de boucher étant assimilée à une activité artisanale, vous devrez effectuer un stage de gestion obligatoire pour obtenir votre inscription au répertoire des métiers tenu par la Chambre de métiers et de l'artisanat de la circonscription de votre lieu d'implantation.

Mais ce que vous devez bien mesurer, c'est le type de motif (médical, je suppose) qui a conduit à vous déclarer en inaptitude. Pourrez-vous assurer toute la charge d'un tel métier ?

Cordialement.